

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de
la Réunion**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

EXA
4, rue Monseigneur Mondon
B.P. 830
97467 Saint-Denis Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Saint-Denis-de-la-Réunion

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

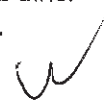
- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.



II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous avons vérifié leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.13 et 17 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

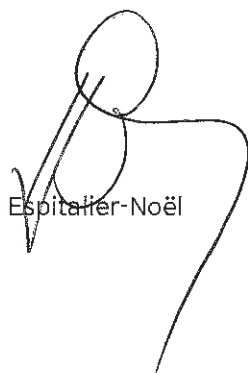


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint-Denis et Toulouse, le 9 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

EXA



Guillaume Espitailler-Noël

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA REUNION

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire
et financier au capital de 48 195 178,90 euros
Siège social : Parc Jean de Cambiaire - Cité des Lauriers - BP 84 97462 SAINT-DENIS Cedex
312 617 046 R.C.S SAINT DENIS*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2016

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole de La Réunion
en date du 9 février 2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du
30 mars 2017

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016	5
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016	7
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016	8
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	9
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	14
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	29
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	30
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	33
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	37
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	40
Note 8 ACTIONS PROPRES	42
Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	43
Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	44
Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	45
Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	46
Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	47
Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	48
Note 15 PROVISIONS.....	49
Note 16 EPARGNE LOGEMENT.....	50
Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX	51
Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	53
Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	54
Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	55
Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	56
Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	57

Note 23	OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVICES	58
Note 24	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVICES.....	59
Note 25	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	60
Note 26	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	63
Note 27	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	64
Note 28	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	65
Note 29	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	66
Note 30	ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL	67
Note 31	OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION	68
Note 32	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	69
Note 33	REVENUS DES TITRES.....	70
Note 34	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	70
Note 35	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	71
Note 36	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	71
Note 37	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	72
Note 38	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	73
Note 39	COUT DU RISQUE	75
Note 40	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	76
Note 41	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	77
Note 42	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	78
Note 43	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	79
Note 44	EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES	82
Note 45	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUEE DE L'EXPLOITATION	83
Note 46	AFFECTATION DES RESULTATS.....	84
Note 47	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	85
Note 48	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	86

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		200 190	255 417
Caisse, banques centrales		44 817	42 566
Effets publics et valeurs assimilées	5	117 101	139 768
Créances sur les établissements de crédit	3	38 272	73 083
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	533 078	736 979
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	3 635 272	3 416 314
OPERATIONS SUR TITRES		350 661	319 731
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	220 507	193 277
Actions et autres titres à revenu variable	5	130 154	126 454
VALEURS IMMOBILISEES		504 433	281 583
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	395 751	169 489
Parts dans les entreprises liées	6-7	69 988	74 195
Immobilisations incorporelles	7	819	862
Immobilisations corporelles	7	37 875	37 037
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES	8		
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		96 803	152 161
Autres actifs	9	60 793	80 239
Comptes de régularisation	9	36 010	71 922
TOTAL ACTIF		5 320 437	5 162 185

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		2 232	1 760
Banques centrales		6	40
Dettes envers les établissements de crédit	11	2 226	1 720
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	11	2 508 519	2 550 908
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	12	1 670 244	1 566 194
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	13	48 022	13 165
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		155 150	137 699
Autres passifs	14	57 486	41 148
Comptes de régularisation	14	97 664	96 551
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		106 818	104 353
Provisions	15-16-17	86 358	86 159
Dettes subordonnées	19	20 460	18 194
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	18	75 750	73 300
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	20	753 702	714 806
Capital souscrit		48 195	48 195
Primes d'émission		61 429	61 429
Réserves		601 339	562 605
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		42 739	42 577
TOTAL PASSIF		5 320 437	5 162 185

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES		766 359	840 346
Engagements de financement	27	543 522	462 631
Engagements de garantie	27	222 562	377 602
Engagements sur titres	27	275	113
ENGAGEMENTS RECUS		1 123 810	770 633
Engagements de financement	27	30 709	5 455
Engagements de garantie	27	1 092 826	765 065
Engagements sur titres	27	275	113

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 24
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	32	150 647	157 251
Intérêts et charges assimilées	32	-43 700	-49 615
Revenus des titres à revenu variable	33	9 836	5 779
Commissions Produits	34	81 665	75 372
Commissions Charges	34	-15 115	-15 618
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	35	378	1 100
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	36	782	-20
Autres produits d'exploitation bancaire	37	5 175	2 968
Autres charges d'exploitation bancaire	37	-155	-86
PRODUIT NET BANCAIRE		189 513	177 131
Charges générales d'exploitation	38	-103 522	-93 562
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-4 706	-4 453
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		81 285	79 116
Coût du risque	39	-9 194	-11 827
RESULTAT D'EXPLOITATION		72 091	67 289
Résultat net sur actifs immobilisés	40	-1 655	753
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		70 436	68 042
Résultat exceptionnel	41		
Impôts sur les bénéfices	42	-25 247	-16 465
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-2 450	-9 000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		42 739	42 577

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de La Réunion est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole de La Réunion, 15 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de La Réunion est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale de la Réunion fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 **Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance du Crédit Agricole de La Réunion au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations

internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais de Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2016

Opération de simplification du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, le Crédit Agricole de La Réunion a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 12 049 milliers d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 127 602 milliers d'euros en faveur du Crédit Agricole de La Réunion.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, Crédit Agricole de La Réunion conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 48 592 milliers d'euros pour Crédit Agricole de La Réunion).

Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2016

Néant.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole de La Réunion sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole de La Réunion publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole de La Réunion est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans Crédit Agricole de La Réunion
Règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général	23 novembre 2015	1er janvier 2016	Oui
Règlement de l'ANC n°2016-07 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général	04 novembre 2016	1er janvier 2016	Oui

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors

de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole de La Réunion s'élève à 39 930 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 26 227 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 1 millier d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole de La Réunion distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et

pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole de La Réunion par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole de La Réunion a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, le Crédit Agricole de La Réunion le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole de La Réunion dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est

soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres

sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole de La Réunion détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole de La Réunion utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole de La Réunion enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole de La Réunion n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Le Crédit Agricole de La Réunion applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que

son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole de La Réunion, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	15 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Agencements	8 à 10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel spécialisé	3 ans

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole de La Réunion sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Agricole de La Réunion applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 **Provisions**

Le Crédit Agricole de La Réunion applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le Crédit Agricole de La Réunion a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, le Crédit Agricole de La Réunion constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation du Crédit Agricole de La Réunion à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter le Crédit Agricole de La Réunion au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par le Crédit Agricole de La Réunion à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole de La Réunion intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Crédit Agricole de La Réunion.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Opérations complexes:

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Note 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations du Crédit Agricole de La Réunion à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole de La Réunion a mis en

place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 **Intégration des succursales à l'étranger**

La Caisse régionale de la Réunion ne dispose pas de succursales à l'étranger.

Note 2.11 **Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole de La Réunion.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 27 et 28.

Note 2.12 **Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 25 juin 2015 "Accord d'Intéressement aux résultats du Crédit Agricole de la Réunion", modifié par l'avenant du 2 mai 2016.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

Note 2.13 **Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole de La Réunion a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, le Crédit Agricole de La Réunion provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole de La Réunion a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des

profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Le Crédit Agricole de la Réunion a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole de La Réunion n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.14 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole de La Réunion.

Note 2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le Crédit Agricole de La Réunion a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit Agricole de La Réunion a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	30 830				30 830		30 830	26 229
à terme	6 228				6 228		6 228	45 640
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				1 214	1 214		1 214	1 214
Total	37 058			1 214	38 272		38 272	73 083
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							38 272	73 083
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	89 426				89 426		89 426	86 836
Comptes et avances à terme	406	105 322	238 512	98 757	442 997	655	443 652	634 740
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								15 403
Total	89 832	105 322	238 512	98 757	532 423	655	533 078	736 979
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							533 078	736 979
TOTAL							571 350	810 062

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 1 214 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 14 863 milliers d'euros.

Les créances sur les établissements de crédit de la Caisse régionale de la Réunion ne sont pas éligibles au refinancement de la banque.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	21 546	2 395			23 941		23 941	26 164
Autres concours à la clientèle	251 046	408 529	1 286 252	1 688 434	3 634 261	28 585	3 662 846	3 389 294
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	61 766				61 766	128	61 894	122 182
Dépréciations							-113 409	-121 326
VALEUR NETTE AU BILAN							3 635 272	3 416 314

Commentaires :

Il n'y a pas de prêts subordonnés et participatif consentis à la clientèle en 2016.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 14 863 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 475 492 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 406 318 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
France (y compris DOM-TOM)	3 718 149	3 504 242
Autres pays de L'U.E.	174	
Autres pays d'Europe	3	
Amérique du Nord	5	
Amérique Centrale et Latine	822	
Afrique et Moyen-Orient	809	
Asie et Océanie (hors Japon)	5	
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	3 719 967	3 504 242
Créances rattachées	28 713	33 398
Dépréciations	-113 409	-121 326
VALEUR NETTE AU BILAN	3 635 271	3 416 314

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	3 746 856	195 098	144 806	-113 409	-95 197	3 537 640	195 494	169 451	-121 326	-109 559
Autres pays de L'U.E.	175									
Autres pays d'Europe	3	2	2							
Amérique du Nord	5	4	4							
Amérique Centrale et Latine	827									
Afrique et Moyen-Orient	811	10	9							
Asie et Océanie (hors Japon)	5									
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	3 748 682	195 114	144 821	-113 409	-95 197	3 537 640	195 494	169 451	-121 326	-109 559

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	1 879 698	55 147	39 384	-30 816	-24 607	1 694 353	55 381	42 628	-30 846	-25 553
Agriculteurs	139 673	9 551	7 548	-5 934	-4 566	146 686	10 839	8 540	-6 867	-5 831
Autres professionnels	465 644	31 205	26 631	-19 184	-17 097	439 370	32 364	26 676	-20 712	-17 772
Clientèle financière	110 473	8 656	2 116	-3 450	-2 101	85 872	8 613	8 393	-7 175	-6 993
Entreprises	868 722	90 464	69 097	-53 944	-46 783	871 639	88 256	83 188	-55 692	-53 389
Collectivités publiques	272 249					288 981				
Autres agents économiques	12 222	90	45	-81	-43	10 739	41	26	-34	-21
TOTAL	3 748 681	195 113	144 821	-113 409	-95 197	3 537 640	195 494	169 451	-121 326	-109 559

Note 5 **TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2016					31/12/2015
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				116 106	116 106	138 479
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				995	995	1 289
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				117 101	117 101	139 769
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics				42 625	42 625	42 703
Autres émetteurs		363		175 901	176 264	150 143
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		3		1 627	1 630	1 329
Dépréciations		-12			-12	-898
VALEUR NETTE AU BILAN		354		220 153	220 507	193 277
Actions et autres titres à revenu variable		130 683			130 683	126 561
Créances rattachées						
Dépréciations		-529			-529	-107
VALEUR NETTE AU BILAN		130 154			130 154	126 454
TOTAL		130 508		337 254	467 762	459 500
Valeurs estimatives		153 328		365 934	519 262	480 341

(1) : dont 14 863 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2016 et 14 863 milliers d'euros au 31 décembre 2015

Transferts de titres en cours d'exercice :

Le Crédit Agricole de la Réunion n'a pas effectué de transfert de titres de placement pendant l'exercice 2016.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 22 823 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 23 460 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 31 302 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 23 460 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Administration et banques centrales (y compris Etats)	42 625	42 703
Etablissements de crédit	64 229	37 296
Clientèle financière	234 383	231 137
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	8 335	8 270
Divers et non ventilés		
Total en principal	349 572	319 406
Créances rattachées	1 630	1 330
Dépréciations	-541	-1 005
VALEUR NETTE AU BILAN	350 661	319 731

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2016				31/12/2015			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	218 889	116 106	130 683	465 678	192 846	138 479	126 561	457 886
dont titres cotés	109 826	116 106		225 932	82 906	138 479		221 385
dont titres non cotés (1)	109 063		130 683	239 746	109 940		126 561	236 501
Créances rattachées	1 630	995		2 625	1 330	1 289		2 619
Dépréciations	-12		-529	-541	-898		-107	-1 005
VALEUR NETTE AU BILAN	220 507	117 101	130 154	467 762	193 278	139 768	126 454	459 500

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 130 154 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 118 655 milliers d'euros

La Caisse régionale de la Réunion ne détient pas d'OPCVM étrangers.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 40 019 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2016 s'élève à 46 496 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	35 847	36 420
OPCVM obligataires	42 787	58 163
OPCVM actions		
OPCVM autres	51 520	58 394
TOTAL	130 154	152 977

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016						31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	1 998	2 990	4 346	209 555	218 889	1 630	220 519	194 175
Dépréciations							-12	-898
VALEUR NETTE AU BILAN	1 998	2 990	4 346	209 555	218 889	1 630	220 507	193 277
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute				116 106	116 106	995	117 101	139 768
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN				116 106	116 106	995	117 101	139 768

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	300 821		331 324	
Autres pays de l'U.E.	34 174			
Autres pays de l'Europe				
Amérique du Nord				
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	334 995		331 324	
Créances rattachées	2 625		2 619	8
Dépréciations	-12		-898	-876
VALEUR NETTE AU BILAN	337 608		333 045	-868

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2016.

(en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital											
Partis dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit					0	0	0				
Participations dans des établissements de crédit					0	0	0				
Autres parts dans les entreprises liées					37 749	37 738	35 754				
SCI LA GRENOUILLE	EUR	3 419	-665	99,56%	3 404	3 404			171	10	
SCI CA LA MONTAGNE	EUR	144	-128	100,00%	319	319	778		90	10	
SCI VEGELIA	EUR	2 785	-355	99,70%	2 777	2 777			94	-48	
SCI RUN DEVELOPPEMENT	EUR	10	-4 513	99,90%	10	10	27 216		1 640	-698	
SCI TAMARINIER	EUR	11 510	-251	100,00%	11 510	11 510			522	-32	
SCI LA RAVINE	EUR	2 010	-390	100,00%	2 010	2 010			74	-76	
SCI GRAND SUD	EUR	7 510	-641	100,00%	7 510	7 510	200		361	-209	
CA RUN Participations	EUR	37	-53	100,00%	37	37	23		0	-15	
DEFISCAM	EUR	10	-28	100,00%	10	0	33		0	-4	
SNC VACOA	EUR	1	-636	99,90%	1	0			274	476	
SNC ANDANTE Bail	EUR	1	-6 801	13,00%	0	0	1 833		1 600	-911	
SNC ALLEGRO BAIL	EUR	1	-7 858	13,00%	0	0	1 877		1 723	-979	
SAS IMMOCAM	EUR	8 700	253	100,00%	8 700	8 700			0	263	200
SAS CA RUN MARTY	EUR	500	-5	100,00%	500	500			0	-2	
SCI PAILLE EN QUEUE	EUR	960	-57	100,00%	960	960	20		40	-29	
SAS LES TOURTERELLES	EUR	1	-342	100,00%	1	1	3 774		3 624	-389	
Autres titres de participations					237 739	234 089	751				
IFRA	EUR	2 679	-2 182	3,00%	207	15			657	477	
SACAM PARTICIPATIONS	EUR	62 558	12 051	1,66%	1 203	1 203			249	1 493	
SACAM AVENIR	EUR	145	-122	1,45%	2 115	2 115			0	-27	
		930									
SODICAR	EUR	48	-1 426	25,00%	12	0	590		0	-1 208	
SACAM IMMOBILIER	EUR	139	4 036	1,59%	2 213	2 213			0	4 180	60
		587									
SIRCA	EUR	7	53	2,04%	0	0			102	53	
SEFAR	EUR	11 303	4 275	9,08%	1 026	1 026			0	318	
SACAM MUTUALISATION	EUR	18 556		1,16%	215 149	215 149					
		677									
SACAM PROGICA	EUR	7 300	-43	1,36%	99	99			0	-13	
HABITAT RURAL	EUR	412	-1 212	11,77%	18	0			2 756	-351	
SAFER	EUR	216	3 261	5,00%	3	3			3 753	891	
SAPHIR	EUR	622	798	2,41%	3	3			8 039	-118	
SEDRE	EUR	2 400	81 546	3,22%	34	34			41 788	2 310	

REUNION TELECOM	EUR	572	3 759	86,01%	3 248	3 248		6 773	1 954	1 471
OCTAVIA FINANCE OUTREMER	EUR	10	100	35,00%	100	100	100	479	30	
C2MS	EUR	53 053	10 678	1,98%	1 050	1 050		144 721	2 385	
SACAM INTERNATIONAL	EUR	522 023	89 809	1,15%	10 306	6 829		0	-170	206
SCICAR	EUR	8	83	100,00%	8	8	61	9	-1	
REUNION ECO EX		917	-321	16,37%	150	98		57	-321	
SAS SQUARE ACHAT	EUR	782	-51	3,83%	30	28		552	-47	
SAS DELTA	EUR	79 550	-1 578	1,08%	862	862		0	-1 570	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital										
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit					<u>3</u>	<u>3</u>	<u>0</u>			
BRED	EUR	683 808	1 436 527	0,00%	3	3		657	172	
Participations dans des établissements de crédit										
Autres parts dans les entreprises liées										
Autres titres de participations					<u>155 220</u>	<u>154 632</u>	<u>3 846</u>			
SODEGIS	EUR	9 014	63 281	0,64%	32	32		23 499	1 115	
CA TITRES (ex SNC BRUNOY)	EUR	15 245	41 215	0,20%	22	22		0	2 575	4
CEDICAM	EUR	14 008	1 749	0,37%	52	52		266 645	1 061	
RADIAN	EUR	750	1 490	0,00%	0	0		0	54	
SAS MIROMESNIL	EUR	38	-18	0,63%	0	0		0	1	
SAS SEGUR	EUR	38	-17	0,63%	0	0		0	0	
SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	725 471	62 071	0,63%	4 612	4 612	1 545	0	27 580	193
Rue La Boétie	EUR	2 616 980	15 756 449	0,73%	149 588	149 588		0	501 995	6 217
SCI CAM	EUR	14 563	24 742	0,05%	8	8		3 456	1 706	
SACAM ASSURANCE CAUTION	EUR	8 800	2 234	0,50%	47	47		0	1 489	7
CAAGIS	EUR	15 000	-2 361	0,42%	62	62		157	-1 299	
CAPS	EUR	511	38 764	0,03%	19	19		5 306	3	
SACAM FIRECA	EUR	22 510	-653	0,80%	358	175		0	-1 190	
CA-INNOVE GIE	EUR	1 075	-137	0,99%	40	9		0	-87	
AIR AUSTRAL	EUR	67 620	-40 966	0,02%	323	4		344 484	10 481	
SACAM SANTEFFI	EUR	1 960	-71	0,12%	57	2		0	-13	
SNC CUMIN PRÊT FISCAL	EUR		0	0,00%	0	0	121			
SNC VANILLE PRÊT FISCAL	EUR		0	0,00%	0	0	116			
SNC FANJAN PRÊT FISCAL	EUR		0	0,00%	0	0	73			
SNCTAMARIN PRÊT FISCAL	EUR		0	0,00%	0	0	118			
SACAM DEVELOPPEMENT Cr rat	EUR		0	0,00%	0	0	30			
SCI RUN DEVELOPPEMENT C/C Cr rat	EUR		0	0,00%	0	0	1 754			
SCI CA LA MONTAGNE C/C Cr rat	EUR		0	0,00%	0	0	77			
OCTAVIA FINANCE OUTREMER C/C Cr rat	EUR		0	0,00%	0	0	12			
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					430 708	485 760	40 351			8 358

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	37 749	37 737	37 750	37 787
Titres cotés				
Avances consolidables	32 144	30 408	35 684	35 684
Créances rattachées	1 843	1 843	771	771
Dépréciations	-1 748		-10	
VALEUR NETTE AU BILAN	69 988	69 988	74 195	74 242
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	392 953	448 018	165 528	207 876
Titres cotés				
Avances consolidables	2 135	2 135	2 445	2 445
Créances rattachées	30	30	30	30
Dépréciations	-4 340		-4 285	
Sous-total titres de participation	390 778	450 183	163 718	210 351
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	836	835	1 351	1 351
Titres cotés				
Avances consolidables	4 137	4 138	4 420	4 420
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 973	4 973	5 771	5 771
VALEUR NETTE AU BILAN	395 751	455 156	169 489	216 122
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	465 739	525 144	243 684	290 364

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	431 538		204 629	
Titres cotés				
TOTAL	431 538		204 629	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	37 750		-1		37 749
Avances consolidables	35 684	1 520	-5 060		32 144
Créances rattachées	771	1 072			1 843
Dépréciations	-10	-1 739	1		-1 748
VALEUR NETTE AU BILAN	74 195	853	-5 060		69 988
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	165 527	227 431	-5		392 953
Avances consolidables	2 445	18	-328		2 135
Créances rattachées	30				30
Dépréciations	-4 285	-72	17		-4 340
Sous-total titres de participation	163 717	227 377	-316		390 778
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	1 352		-516		836
Avances consolidables	4 420	275	-558		4 137
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	5 772	275	-1 074		4 973
VALEUR NETTE AU BILAN	169 489	227 652	-1 390		395 751
TOTAL	243 684	228 505	-6 450		465 739

Les augmentations des avances consolidables correspondent à l'acquisition de titres de la SCI RUN DEVELOPPEMENT, OCTAVIA FINANCE et de la SAS DEFISCAM.

Pour les créances rattachées, il s'agit de l'acquisition de titres de la SCI CA LA MONTAGNE, OCTAVIA FINANCES OUTREMER et de la SCI RUN DEVELOPPEMENT.

Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	86 117	3 914	-887		89 144
Amortissements et dépréciations	-49 080	-4 640	2 451		-51 269
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	37 037	-726	1 564		37 875
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	1 652	23			1 675
Amortissements et dépréciations	-790	-66			-856
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	862	-43			819
TOTAL	37 899	-769	1 564		38 694

Note 8 ACTIONS PROPRES

Néant.

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs (1)		
Instrument conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers	3 451	3 676
Débiteurs divers (2)	57 314	76 556
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	28	7
VALEUR NETTE AU BILAN	60 793	80 239
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	4 778	24 074
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		1
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	211	194
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	6 597	7 501
Autres produits à recevoir	20 759	21 076
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	3 665	19 076
VALEUR NETTE AU BILAN	36 010	71 922
TOTAL	96 803	152 161

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 257 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	121 326	52 329	-58 110	-2 136		113 409
Sur opérations sur titres	1 005	954	-1 418			541
Sur valeurs immobilisées	4 295	1 812	-18			6 089
Sur autres actifs	487	23	-215			295
TOTAL	127 113	55 118	-59 761	-2 136		120 334

Note 11 **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE**
RESIDUELLE

	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 012				1 012		1 012	506
à terme		1 214			1 214		1 214	1 214
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 012	1 214			2 226		2 226	1 720
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	8 341				8 341	13	8 354	5 896
Comptes et avances à terme	308 441	557 242	1 097 411	533 856	2 496 950	3 215	2 500 165	2 545 012
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	316 782	557 242	1 097 411	533 856	2 505 291	3 228	2 508 519	2 550 908
TOTAL	317 794	558 456	1 097 411	533 856	2 507 517	3 228	2 510 745	2 552 628

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. *Cadre Juridique et Financier*).

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2016						31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Comptes ordinaires créditeurs	1 399 068				1 399 068	5	1 399 073	1 254 728
Comptes d'épargne à régime spécial :	4 677				4 677		4 677	4 611
à vue	4 677				4 677		4 677	4 611
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	36 358	42 297	185 532	1 255	265 442	1 052	266 494	306 855
à vue	8 591				8 591		8 591	49 921
à terme	27 767	42 297	185 532	1 255	256 851	1 052	257 903	256 934
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 440 103	42 297	185 532	1 255	1 669 187	1 057	1 670 244	1 566 194

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

L'essentiel des opérations sont localisées en France (y compris DOM-TOM).

Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Particuliers	563 841	524 413
Agriculteurs	106 335	100 430
Autres professionnels	118 186	108 508
Clientèle financière	36 948	34 216
Entreprises	737 657	679 049
Collectivités publiques	11 126	48 976
Autres agents économiques	95 094	68 978
Total en principal	1 669 187	1 564 570
Dettes rattachées	1 057	1 624
VALEUR AU BILAN	1 670 244	1 566 194

Note 13 DETTE REPRESENTEES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								353
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	31 711	16 000			47 711	311	48 022	12 812
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN	31 711	16 000			47 711	311	48 022	13 165

(1) dont 48 milliers d'euros émis à l'étranger.

Note 13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

Non applicable.

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	52 409	38 118
Versements restant à effectuer sur titres	5 077	3 030
VALEUR AU BILAN	57 486	41 148
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	18 578	9 092
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	18 431	15 689
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	2 607	3 995
Autres charges à payer	54 933	45 033
Autres comptes de régularisation	3 113	22 742
VALEUR AU BILAN	97 664	96 551
TOTAL	155 150	137 699

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 PROVISIONS

	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés		1 020	-949			71
Provisions pour autres engagements sociaux	593	98		-31		660
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	156	918		-133		941
Provisions pour litiges fiscaux (1)	110	12		-49		73
Provisions pour autres litiges	6 484	706	-397	-2 006		4 787
Provisions pour risques de crédit (2)	47 267	17 491		-14 213		50 545
Provisions pour impôts (3)	18 083	886	-119	-557		18 293
Provisions pour risques opérationnels (4)	7 159	461	-117	-2 878		4 625
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	1 919	732				2 651
Autres provisions (6)	4 388	3 032	-219	-3 489		3 712
VALEUR AU BILAN	86 159	25 356	-1 801	-23 356		86 358

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre des opérations de défiscalisation

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 16 ci-après

(6) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

Note 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	29 111	26 249
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	94 195	93 527
Ancienneté de plus de 10 ans	195 536	205 849
Total plans d'épargne-logement	318 842	325 625
Total comptes épargne-logement	66 055	69 078
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	384 897	394 703

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	1 616	2 371
Comptes épargne-logement	1 311	1 806
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2 927	4 177

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	168	72
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	749	537
Ancienneté de plus de 10 ans	1 732	1 309
Total plans d'épargne-logement	2 650	1 918
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2 650	1 918

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Dotations	Reprises	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	1 918	732		2 650
Comptes épargne-logement				0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 918	732	0	2 650

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle au 31/12/2015	17 577	18 206
Coût des services rendus sur l'exercice	1 372	1 320
Coût financier	350	267
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	-242
Variation de périmètre	-81	-152
Indemnités de cessation d'activité	-659	-1 201
Prestations versées (obligatoire)	672	-432
(Gains) / pertes actuariels	1 542	-189
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	20 773	17 577

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Coût des services rendus	1 372	1 078
Coût financier	38	39
Rendement attendu des actifs		
Coût des services passés		
(Gains) / pertes actuariels net		
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 410	1 117

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	16 240	15 936
Rendement attendu des actifs	312	228
Gains / (pertes) actuariels	-8	129
Cotisations payées par l'employeur	1 542	1 300
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-81	-152
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-659	-1 201
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	17 346	16 240

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de police d'assurances éligibles.

Les actions ont été souscrites auprès de Prédica.

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle au 31/12/N	-20 773	-17 577
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	17 346	16 240
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-3 427	-1 337

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes s'est établi à 1,58% pour l'exercice clos au 31/12/2016.

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 0,9% ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0,9 %.

Note 18 **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Fonds pour risques bancaires généraux	75 750	73 300
VALEUR AU BILAN	75 750	73 300

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
C/C bloqués des Caisses Locales				20 460	20 460		20 460	18 194
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				20 460	20 460		20 460	18 194

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 403 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 194 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2014	48 195	380 916	1 976	203 050			41 919	676 056
Dividendes versés au titre de N-2							-3 827	-3 827
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		28 569		9 523			-38 092	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							42 577	42 577
Autres variations								
Solde au 31/12/2015	48 195	409 485	1 976	212 573			42 577	714 806
Dividendes versés au titre de N-1							-3 843	-3 843
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		29 050		9 684			-38 734	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							42 739	42 739
Autres variations								
Solde au 31/12/2016	48 195	438 535	1 976	222 257			42 739	753 702

Commentaires :

Primes, autres réserves et report à nouveau : dont 61 429 milliers d'euros de primes d'émission,

Note 21 **COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	753 702	714 807
Fonds pour risques bancaires généraux	75 750	73 300
Dettes subordonnées et titres participatifs	20 460	18 194
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	849 912	806 301

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde 2016	Solde 2015
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	7 893	5 892
Sur les établissements de crédit et institutions financières	7 893	5 892
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	175	191
Sur les établissements de crédits et institutions financières	175	191
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Changement de présentation du tableau par rapport à 2015.

Note 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	5 357 739	5 205 019	5 167 865	5 048 767
Autres devises de l'Union Europ.				
Franc Suisse				
Dollar	13 151	13 151	11 878	11 878
Yen	2	2	16	16
Autres devises	2	2	2	2
Valeur brute	5 370 894	5 218 174	5 179 761	5 060 663
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	69 877	102 263	109 536	101 522
Dépréciations	-120 334		-127 112	
TOTAL	5 320 437	5 320 437	5 162 185	5 162 185

Note 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	8 142	8 129	8 379	8 367
- Devises	4 173	4 173	4 251	4 251
- Euros	3 969	3 956	4 128	4 116
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	8 142	8 129	8 379	8 367

Note 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2016		31/12/2015	
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	1 748 641	6 933	1 755 574	1 595 808
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	1 748 641	6 933	1 755 574	1 595 808
Swaps de taux d'intérêt	1 748 641	6 933	1 755 574	1 595 808
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		50 801	50 801	51 194
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		50 801	50 801	51 194
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		25 400	25 400	25 597
Vendus		25 401	25 401	25 597
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	1 748 641	57 734	1 806 375	1 647 002

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	12 636	38 165		12 636	38 165				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	443 105	431 603	880 866	443 105	431 603	880 866			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	455 741	469 768	880 866	455 741	469 768	880 866			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	16 271			16 271					
Sous total	16 271			16 271					
TOTAL	472 012	469 768	880 866	472 012	469 768	880 866			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	12 767	38 427		12 767	38 427				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	370 688	494 817	730 303	370 688	494 817	730 303			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	383 455	533 244	730 303	383 455	533 244	730 303			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	16 746			16 746					
Sous total	16 746			16 746					
TOTAL	400 201	533 244	730 303	400 201	533 244	730 303			

Note 25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016	Juste Valeur Positive au 31/12/2015	Juste Valeur Négative au 31/12/2015	Encours Notionnel au 31/12/2015
Futures						
Options de change	1 391 248	1 391 248	50 801	25 597	25 597	51 195
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	16 837 984	30 222 569	1 755 574	633 169	962 638	1 595 808
Caps, Floors, Collars						
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total	18 229 232	31 613 817	1 806 375	658 766	988 235	1 647 003
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	814 199	812 884	16 271	8 379	8 366	16 746
Sous total	814 199	812 884	16 271	8 379	8 366	16 746
TOTAL	19 043 431	32 426 701	1 822 646	667 145	996 601	1 663 749

Note 25.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	6 933	456 641	1 292 000	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Note 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les autres contreparties	104 396	8 592	112 988	137 650	7 540	145 190
Total avant effet des accords de compensation	104 396	8 592	112 988	137 650	7 540	145 190
Dont risques sur contrats de :	0	0	0	0	0	0
- taux d'intérêt, change et matières premières	0	0	0	0	0	0
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	0	0	0
Total avant effet des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	104 396	8 592	112 988	137 650	7 540	145 190

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Note 27 **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	543 522	462 631
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 158	33 107
Engagements en faveur de la clientèle	542 364	429 524
Ouverture de crédits confirmés	394 869	298 531
Ouverture de crédits documentaires	8 590	7 104
Autres ouvertures de crédits confirmés	386 279	291 427
Autres engagements en faveur de la clientèle	147 495	130 993
Engagements de garantie	222 562	377 602
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	90 196	234 313
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	90 196	234 313
Engagements d'ordre de la clientèle	132 366	143 289
Cautions immobilières	6 222	12 718
Autres garanties d'ordre de la clientèle	126 144	130 571
Engagements sur titres	275	113
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	275	113

Engagements reçus		
Engagements de financement	30 709	5 455
Engagements reçus d'établissements de crédit	30 709	5 455
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 092 826	765 065
Engagements reçus d'établissements de crédit	371 994	362 071
Engagements reçus de la clientèle	720 832	402 994
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	159 137	126 637
Autres garanties reçues	561 695	276 357
Engagements sur titres	275	113
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	275	113

Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 90 196 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 234 313 milliers d'euros.

Note 28 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2016, le Crédit Agricole de La Réunion a apporté 933 110 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 957 623 milliers d'euros en 2015. Crédit Agricole de La Réunion conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole de La Réunion a apporté :

- 474 354 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 478 798 milliers d'euros en 2015;
- 128 544 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 134 936 milliers d'euros en 2015;
- 330 212 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 343 889 milliers d'euros en 2015.

Note 29 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Cette information figure de façon détaillée en notre 22.

Note 30 **ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL**

Néant.

Note 31 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Note 31.1 Désendettement de fait

Néant

Note 31.2 Titrisation

En 2015, l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » s'est traduite pour la Caisse régionale de la Réunion par une cession de crédits habitat pour un montant de 103.4 millions d'euros au FCT et une souscription d'obligations senior pour 89.2 millions d'euros et des titres subordonnés pour 14.5 millions d'euros.

Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat. En 2016, ces rechargements s'élèvent à 16 245K€.

La Caisse régionale de la Réunion donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus à la Caisse régionale de la Réunion lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille de la Caisse régionale de la Réunion.

Dans ce cas, la Caisse régionale de la Réunion comptabilise une créance sur le FCT, qui donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par la Caisse régionale de la Réunion du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT. En 2016, l'encours de créances en défaut s'élèvent à 488 k€.

Note 32 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	185	79
Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 124	15 351
Sur opérations avec la clientèle	116 716	122 658
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 088	5 791
Produit net sur opérations de macro-couverture	13 523	13 241
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés	11	131
Intérêts et produits assimilés	150 647	157 251
Sur opérations avec les établissements de crédit	-389	-50
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-30 517	-37 359
Sur opérations avec la clientèle	-12 435	-11 451
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-359	-681
Autres intérêts et charges assimilées		-74
Intérêts et charges assimilées	-43 700	-49 615
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	106 947	107 636

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2016 est de 403 milliers d'euros, il était de 194 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 33 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	9 836	5 779
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	9 836	5 779

Note 34 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	246	-92	154	400	-87	313
Sur opérations internes au crédit agricole	3 907	-10 045	-6 138	3 769	-10 655	-6 886
Sur opérations avec la clientèle	21 079	-359	20 720	17 425	-274	17 151
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	42		42	36		36
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	16		16	472		472
Sur prestations de services financiers (1)	56 178	-4 439	51 739	53 069	-4 394	48 675
Provision pour risques sur commissions	197	-180	17	201	-208	-7
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	81 665	-15 115	66 550	75 372	-15 618	59 754

(1) dont prestations assurance-vie : 4 524 milliers d'euros.

Note 35 **GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	332	319
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	46	781
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	378	1 100

Note 36 **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-479	-20
Reprises de dépréciations	70	
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-409	-20
Plus-values de cession réalisées	1 191	
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	1 191	
Solde des opérations sur titres de placement	782	-20
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	782	-20

Note 37 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits divers	5 175	2 968
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	5 175	2 968
Charges diverses	-130	-63
Quote part des opérations faites en commun	-25	-23
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-155	-86
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 020	2 882

Note 38 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-37 627	-34 146
Charges sociales	-18 175	-16 157
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-3 766	-3 159
Intéressement et participation	-7 693	-7 664
Impôts et taxes sur rémunérations	-2 896	-2 711
Total des charges de personnel	-66 391	-60 678
Refacturation et transferts de charges de personnel	685	591
Frais de personnel nets	-65 706	-60 087
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	-4 396	-3 249
Services extérieurs et autres frais administratifs	-34 484	-31 321
Total des charges administratives	-38 880	-34 570
Refacturation et transferts de charges administratives	1 064	1 095
Frais administratifs nets	-37 816	-33 475
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-103 522	-93 562

(1) dont 645 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé et des exercices 2013, 2014 et 2015, un montant de 3 918 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole de La Réunion au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 1 260 milliers d'euros au 31 décembre 2016 pour les dépenses suivantes :

- formation : actions collectives et individuelles
- recrutement : renforts réseaux métiers spécialisés et innovation sociale, recrutements et mobilités
- écologie : création parking vélo et acquisition véhicules hybrides
- innovation : déploiement PLV dynamique, gestion des archives mortes, automates bancaires

Le montant des crédits restant à employer est de 2 658 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	176	163
Non cadres	602	593
Total de l'effectif moyen	778	756
Dont : - France	778	756
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Les montants globaux de rémunérations allouées pendant l'exercice aux membres des organes de l'administration et de direction s'élèvent au titre des :

- salaires bruts (y compris avantage en nature) : 1 303 milliers d'euros
- avantages postérieurs à l'emploi (retraite chapeau) : 1 066 milliers d'euros
- des indemnités de fin de carrières pour 85 milliers d'euros.

Note 39 COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions et dépréciations	-67 977	-62 175
Dépréciations de créances douteuses	-48 343	-51 810
Autres provisions et dépréciations	-19 634	-10 365
Reprises de provisions et dépréciations	69 496	93 758
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	48 890	70 474
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	20 606	23 284
Variation des provisions et dépréciations	1 519	31 583
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-742	-12 777
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-10 025	-38 013
Décote sur prêts restructurés	-1	-2
Récupérations sur créances amorties	172	6 406
Autres pertes	-117	-366
Autres produits		1 342
COUT DU RISQUE	-9 194	-11 827

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 8 000 milliers d'euros dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 604 milliers d'euros

(2) dont 538 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 39 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 8 000 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 40 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-1 812	-37
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 812	-37
Reprises de dépréciations	18	480
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	18	480
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-1 794	443
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 794	443
Plus-values de cessions réalisées	1	320
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1	320
Moins-values de cessions réalisées		-1
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-1
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	1	319
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1	319
Solde en perte ou en bénéfice	-1 793	762
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	555	30
Moins-values de cessions	-417	-39
Solde en perte ou en bénéfice	138	-9
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-1 655	753

Note 41 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Au cours de l'exercice clos, la Caisse Régionale de la Réunion n'a enregistré aucune opération à caractère exceptionnel.

Note 42 IMPOT SUR LES BENEFICES

La Caisse Régionale de la Réunion intègre fiscalement la SAS DEFISCAM depuis 2011.

La Caisse régionale de la Réunion a signé avec Crédit Agricole S.A une convention d'intégration fiscale. Au terme des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôts dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration.

Note 43 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Note 43.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

	31/12/2016						
(En milliers d'euros)	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	106 947						106 947
Revenus des titres à revenus variables						9 836	9 836
Produits nets des commissions	66 549						66 549
Produits nets sur opérations financières						1 161	1 161
Autres produits nets d'exploitation	5 021						5 021
PRODUIT NET BANCAIRE	178 517	0	0	0	0	10 997	189 513

	31/12/2015						
(En milliers d'euros)	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	107 636						107 636
Revenus des titres à revenus variables						5 779	5 779
Produits nets des commissions	59 754						59 754
Produits nets sur opérations financières						1 080	1 080
Autres produits nets d'exploitation	2 883						2 883
PRODUIT NET BANCAIRE	170 273	0	0	0	0	6 859	177 132

Note 43.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

La totalité de l'activité de la Caisse Régionale de la Réunion est réalisée sur le département de la Réunion et Mayotte.

Note 43.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

	31/12/2016						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
(En milliers d'euros)							
Produit net bancaire	178 517					10 997	189 513
Charges d'exploitation	-103 522						-103 522
Dotations aux amortissements	- 4706						- 4 706
Résultat brut d'exploitation	70 289					10 997	81 285
Coût du risque	-9 194						- 9194
Résultat d'exploitation	61 095					10 997	72 092
Résultat net sur actifs immobilisés	-1 655						-1 655
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	59 440	0	0	0	0	10 997	70 437

	31/12/2015						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
(En milliers d'euros)							
Produit net bancaire	170 273					6 859	177 132
Charges d'exploitation	-93 530						-93 530
Dotations aux amortissements	-4 453						-4 453
Résultat brut d'exploitation	72 290					6 859	79 149
Coût du risque	-11 827						-11 827
Résultat d'exploitation	60 463					6 859	67 322
Résultat net sur actifs immobilisés	753						753
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	61 216	0	0	0	0	6 859	68 075

Note 43.4 Résultat courant par zone géographique

La totalité de l'activité de la Caisse Régionale de la Réunion est réalisée sur le département de la Réunion et de Mayotte.

Note 44 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

La Caisse Régionale de la Réunion établit des comptes consolidés intégrant 15 caisses locales, 1 OPCVM et 1 FCT Crédit Agricole Habitat 2015 compartiment Caisse Régionale de la Réunion sous contrôle exclusif.

Note 45 **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE
EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

Néant.

Note 46 **AFFECTATION DES RESULTATS**

(en milliers d'euros)	31/12/2016
Résultat de l'exercice	42 739
Report à nouveau	
Résultat à affecter	42 739

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations des parts sociales (2,60%)	940	651
Rémunérations des CCA	3 205	3 193
Réserve légale	28 945	29 050
Autres réserves	9 648	9 683
TOTAL	42 739	42 577

Note 47 **IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

Le Crédit Agricole de La Réunion ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 48 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes du Crédit Agricole de La Réunion

	ERNST & YOUNG	%	EXA	%
<i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (*)	59	53,15	59	93,65
Autres services				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)	14	12,61	4	6,35
Autres prestations (1)				
Services autres que la certification des comptes (2)	38	34,24		
TOTAL	111	100	63	100

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(1) pour 2016, prestations du 1er janvier au 16 juin 2016

(2) pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016

